

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 96.013

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. CANDAU par M. GAVEN

M. CAU par M. POTENNEC

M. DENIS par M. QUENTIN

M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER

M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de terrain par voie de cession gratuite /
Propriété GOMBEAUD

VOTE : UNANIMITE

Par arrêté en date du 28 AVRIL 1995 M. GOMBEAUD a été autorisé à édifier une construction sur un terrain sis angle rue du Vivier et allée des Perroquets cadastré section BK nos 417 et 418 d'une surface respective de 519m² et 222m².

L'arrêté de permis de construire mentionnait que la parcelle cadastrée BK n° 418 pour 222m² d'une valeur de DOUZE MILLE DEUX CENTS FRANCS (12.200F) ferait l'objet d'une cession gratuite dans le cadre de l'aménagement de voirie et notamment la voie de liaison interquartier en prolongement du Boulevard Félix REUTIN et rejoignant le Boulevard de LATTRE DE TASSIGNY.

Il convient donc, pour régulariser la cession, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'arrêté de permis de construire en date du 28 avril 1995,
- Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 27 Avril 1995
- VU le plan parcellaire
- CONSIDERANT qu'il convient de régulariser la cession gratuite du terrain dépendant de la propriété de M.GOMBEAUD en vue de l'aménagement de la voie projetée.

D E C I D E

- D'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la cession gratuite de la parcelle cadastrée BK n° 418 pour 222m² estimée à DOUZE MILLE DEUX CENTS FRANCS (12.200F) dépendant de la propriété de M. et Mme GOMBEAUD et notamment l'acte de vente.
- Que l'acte authentique sera dressé en l'étude de Me RINGOT 88 rue P. MASSY 17132 MESCHERS, Notaire de M. GOMBEAUD.
- Que la dépense correspondante sera inscrite au budget en cours à la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 FEVRIER 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS